

## « Opération Tennis de table à l'école 2020 / 2021 »

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime (DSDEN 76), le Comité Départemental de Tennis de Table et l'USEP de la Seine-Maritime, l'opération « Tennis de table à l'école » est proposé aux classes volontaires de cycles 2 et 3 des écoles publiques de Seine-Maritime.

Ce projet s'articule selon 2 axes :

- **Une pratique du tennis de table** : les clubs partenaires de cette opération (cf. annexe 1) proposent de mettre à disposition des intervenants agréés par la DSDEN 76 pour un module d'apprentissage (6 à 8 séances) à destination des classes situées à proximité de ces derniers (le périmètre d'action est précisé dans l'annexe 1).
- **Une rencontre tennis de table** de proximité avec d'autres classes élémentaires (en fonction des capacités d'accueil des clubs partenaires).

Ce projet nourrit de façon significative la fiche action n°2 du projet d'école à travers la mise en œuvre **des parcours de réussite éducative**. En effet, il contribue entre autres à la construction du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle et du parcours éducatif de santé.

**Le parcours citoyen** développe :

- La participation des élèves dans les activités menées.
- La coopération et l'entre-aide dont ils font preuve.
- Le respect des autres.
- Le respect et la compréhension de la vie collective.

**Le parcours éducatif de santé** favorise, au cours de l'activité physique :

- La mobilisation des différentes ressources pour agir de manière efficiente.
- La capacité à évaluer la quantité et la qualité de son activité physique quotidienne.
- La connaissance et l'application d'une bonne hygiène de vie.
- La capacité à adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger.

### **OBJECTIFS :**

- **Dans le cadre de l'enseignement de l'Éducation physique et sportive** : l'enseignant-e avec l'intervenant agréé mènent un module d'enseignement tennis de table, de 6 à 8 séances, en développant les valeurs de citoyenneté et de collaboration vécues par les élèves.

L'alternance d'une séance sur deux avec l'intervenant sera recherchée, en fonction du contexte local ; l'enseignant-e faisant seul-e une séance sur deux.

Les enseignants-tes devront avoir envoyé auparavant leur projet pédagogique à l'IEN de leur circonscription, pour information.

- **La rencontre sportive** de proximité ponctue la fin du module d'apprentissage (transport à la charge des écoles).

### **DISPOSITIF :**

**Public concerné** : les classes de cycles 2 et 3 (du CP au CM2) en fonction des disponibilités de chaque club partenaire.

**Le calendrier** a été établi entre le Président du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tennis de Table, l'Éducation nationale (CPD EPS) et l'USEP 76.

L'appel à projet « Opération Tennis de Table à l'école » est envoyé dans les écoles situées à proximité des clubs partenaires de l'opération (Cf. Annexe 1), via les conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier EPS (CPC EPS) concernés.

Les classes élémentaires désirant mener un module d'apprentissage tennis de table s'inscrivent auprès des CPC EPS, lesquels centralisent les inscriptions des classes et les font remonter aux CPD EPS. Ces derniers établissent le lien avec les clubs partenaires et le Comité Départemental Tennis de Table.

Le responsable du club partenaire coordonne les interventions dans les classes. Il détermine les dates du module ainsi que le lieu et la date de la rencontre de valorisation. Il transmet toutes ces informations au CPC EPS, ainsi qu'aux CPD EPS ([cpdeps76@ac-rouen.fr](mailto:cpdeps76@ac-rouen.fr)).

**Dates des différentes périodes du projet :**

- Septembre 2020 : Inscription des classes élémentaires intéressées auprès des CPC en charge du dossier EPS, avec un retour **pour le 25 septembre 2020**, avec copie pour les CPD EPS.

**NB :** Toutes les classes ne seront pas forcément retenues au regard des contraintes des clubs partenaires.

- Octobre 2020 à juin 2021 : Mise en œuvre d'un module d'apprentissage en éducation physique et sportive dans le champ d'apprentissage : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel », avec pour APSA support le tennis de table, suivi d'une possibilité de rencontres interclasses de proximité (en fonction des capacités d'accueil des clubs partenaires).

**TABLEAU D'INSCRIPTION DES CLASSES : Opération « Tennis de table à l'école 2020/2021 »**

Circonscription :				
Coordonnées école : Adresse : Ville : Tél : Mail :				
Horaires de l'école :				
Coordonnées enseignant NOM, Prénom : Mail professionnel :				
Niveau(x) de classe : Effectif(s) :				
Jour semaine souhaité pour les interventions :				
Club souhaité : (Cf. annexe 1)				
Déplacement possible jusqu'au club : (oui / non)				
Si intervention à l'école, matériel disponible à l'école et nombre (tables, raquettes) :				
Partie réservée au Club de Tennis de Table partenaire				
<b>Module tennis de table</b> Dates : Lieu d'intervention :				
<b>Intervenant</b> Nom et Prénom : Club :				
<b>Rencontre sportive</b> Date : Lieu :				

**Date limite d'inscription :** **vendredi 25 septembre 2020 au plus tard**, en renvoyant par mail le tableau complété (numériquement et au format office) à votre CPC de circonscription en charge du dossier EPS et avec copie aux CPD EPS, à l'adresse suivante : [cpdeps76@ac-rouen.fr](mailto:cpdeps76@ac-rouen.fr)